

LE DÉPARTEMENT et les collèges

Guide pour
les équipes
de direction
des collèges
publics

Rentrée scolaire
2022/2023

Le Département aux côtés des collégiens

sommaire

La politique départementale en faveur des collèges et des collégiens	7	Les actions innovantes	22
Cartographie de tous les collèges de l'île	8	La sectorisation	23
Le patrimoine : les collèges publics	10	Les collégiens en mobilité : filières spécialisées	25
Les collèges : construction et entretien	11	Le développement et la promotion du sport à travers l'U.N.S.S.	26
Le budget	12	Le Passeport Éducatif du Collégien (PEC)	27
Les dotations financières	13	L'opération « No Gaspi »	30
Le Département et le numérique	14	Le CDS2E (Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Énergie)	31
Les personnels techniques : les ATTEE et les EMATT	16	L'offre culturelle et environnementale	32
Leurs missions	17	Le Conseil Départemental des Jeunes	36
Gestion du temps de travail des personnels ATTEE	18	L'organigramme de la direction de l'éducation	40
La restauration scolaire	19	Contacts	42
La promotion et la valorisation de la production locale	21		

Édito



Cyrille
Melchior

Président
du Conseil
départemental
de La Réunion

La loi confère aux Départements une responsabilité majeure, celle d'assurer la construction, l'aménagement et le fonctionnement des collèges. C'est une mission que notre collectivité assume tout au long de l'année, envers et aux côtés des 78 collèges publics et 8 collèges privés de notre île.

En effet, la réussite de notre jeunesse est une priorité absolue. Nous voulons créer et favoriser les conditions de sa réussite éducative, mais aussi le plein épanouissement professionnel des personnels administratifs, éducatifs et techniques de nos collèges.

À cette fin, le Département consacre, hors investissement, chaque année près de 28 millions d'euros en faveur des collèges, dont 3 millions d'euros pour les établissements privés.

Ce que nous voulons, c'est un collège moderne, résolument ancré dans l'ère du numérique, doté des installations les plus adaptées et équipé en matériel approprié afin de lutter contre toute forme de rupture numérique.

Nous voulons aussi un collège sécurisé et accessible, tourné vers l'égalité des chances et favorisant la qualité de travail des enseignants et des élèves.

Cyrille Melchior.

Président du Conseil départemental



Sabrina
Tionohoué

Élue déléguée
à l'éducation,
la culture, au
sport et à la
mobilité

Nous voulons également un collège responsable, mettant l'accent sur les énergies renouvelables, notamment grâce au photovoltaïques et aux LED. Un collège qui lutte contre le gaspillage alimentaire dont l'un des supports est le concours « No Gaspi », et qui privilégie le bien manger local.

Nous voulons d'un collège sensible aux enjeux environnementaux, à la préservation et à la valorisation des espèces endémiques.

Nous voulons un collège de la réussite et ouvert sur le monde, grâce à des actions telles le passeport éducatif du collégien, le concours Ciné collège, et la promotion du sport à travers le challenge sportif des collèges et les activités développées par l'UNSS.

Nous voulons enfin un collège qui promeut l'engagement et la citoyenneté en incitant nos collégiens à participer activement aux différentes initiatives du Conseil départemental des jeunes.

Le présent guide recense cet engagement volontariste et ambitieux du Département de La Réunion, pour faire du collège un lieu d'éducation, mais aussi un lieu de vie, de conscientisation, d'ouverture, de culture, et d'épanouissement.

Cet engagement est possible grâce à l'ensemble des membres de la communauté éducative engagée aux côtés des collégiens que je remercie chaleureusement.



La politique départementale en faveur des collèges et des collégiens [budget 2022]

Le législateur, avec les différentes lois relatives à la décentralisation, a confié au Département des compétences accrues dans le domaine des collèges.

Ses obligations légales concernent la mise à disposition pour les collèges publics des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, en vue d'assurer un accueil de qualité aux collégiens et de gérer les missions de restauration scolaire, d'entretien général et technique du bâti. Ces missions sont exercées par les Adjointes Techniques des Etablissements d'Enseignement (ATTEE), réparties comme suit :

- ◆ Moyens nécessaires au fonctionnement des collèges : 15,41 M€ (hors charges de personnel)
- ◆ Bâti et travaux 19,6 M€
- ◆ Restauration scolaire : 1,77 M€
- ◆ TICE (Technologies de l'Information et de la Communication) : 8,892 M€
- ◆ Schéma directeur (effectifs, TICE, restauration scolaire) : 0,160 M€

Par ailleurs, il participe aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'État. En outre, le Conseil départemental mène une politique volontariste forte en matière éducative, afin de concourir à la réussite scolaire de la jeunesse réunionnaise.

Elle est axée sur des initiatives favorisant le développement, l'enrichissement et l'ouverture des élèves vers l'extérieur à travers :

- ◆ Épanouissement des collégiens : 3,43 M€
- ◆ Le Conseil Départemental des Jeunes : 64 000 €
- ◆ Le Passeport Educatif du Collégien (PEC) : 715 050 €
- ◆ L'accompagnement des collégiens boursiers s'inscrivant dans des filières spécialisées en métropole et dans l'UE : 30 000 €
- ◆ Les concours thématiques (No gaspi, embellissement, film scolaire) : 300 600 €
- ◆ Le soutien aux associations sportives affiliées à l'UNSS : 93 400 €
- ◆ Des accompagnements spécifiques : 133 850 €

Cartographie de tous les collèges de l'île

Saint-Denis

Collèges : Deux-Canons, Montgaillard, Mahé de Labourdonnais, Le Chaudron (Élie Wiesel), Émile Hugot, Bourbon, La Montagne, Jules Reydellet, Juliette Dodu, Les Alizés, Les Mascareignes, Bois-de-Nèfles, Saint-Michel

Le Port

Collèges : Jean le Toullec, l'Oasis, Edmond Albius, Titan

La Possession

Collèges : Teixeira da Motta, Jean Albany, Raymond Vergès

Saint-Paul

Collèges : Célimène Gaudieux, Albert Lougnon, le Bernica, Plateau-Caillou, L'Étang, Jules Solesse, Antoine Soubou, Les Aigrettes, Maison Blanche, Roquefeuil

Trois-Bassins

Collège : Trois-Bassins

Saint-Leu

Collèges : Marcel Goulette, Chaloupe Saint-Leu, Pointe des Châteaux

Cilaos

Collège : Alsace Corré

Les Avirons

Collèges : Adrien Cadet, Aimé Césaire (inter-communal Étang-Salé/Avirons)

L'Entre-Deux

Collège : Le Dimitile

L'Étang-Salé

Collège : Simon Lucas

Saint-Louis

Collèges : Plateau-Goyaves, Jean Lafosse, Leconte de Lisle, Le Ruisseau, Hegésippe Hoarav

Saint-Pierre

Collèges : Terre-Sainte, les Tamarins, Henri Matisse, La Ravine-des-Cabris, Paul Hermann, Ligne des Bambous, Émilien Adam de Villiers, Saint-Charles, Saint-Charles 2 (annexe de Saint-Charles)



guide 2022-2023 pour les équipes de direction des collèges publics

Sainte-Marie

Collèges : Jean d'Esme, Adrien Cerneau, Beauséjour, Levavasseur (annexe lycée Levavasseur)

Sainte-Suzanne

Collèges : Hippolyte Foucque, Quartier Français, Lucet Langenier

Saint-André

Collèges : Cambuston, Mille-Roches, Terrain Fayard, Chemin Morin, Joseph Bédier, Sainte-Geneviève

Bras-Panon

Collège : Bras-Panon (Fanny Desjardins)

Salazie

Collège : Auguste Lacaussade

Saint-Benoît

Collèges : Hubert Delisle, Amiral Bouvet, Bassin Bleu, Guy Moquet, Alexandre Monnet (annexe de Saint-Michel)

Plaine-des-Palmistes

Collège : Gaston Crochet

Sainte-Rose

Collège : Thérésien Cadet

Le Tampon

Collèges : Michel Debré, La Châtoire, Trois-Mares, Terrain-Fleury, Marthe Robin, 14^e km, Tampon 12^e, Marthe Robin

Saint-Philippe

Collège : Bory de Saint-Vincent

Saint-Joseph

Collèges : La Marine, Achille Grandin (ex Sang Dragons), Joseph Hubert

La Petite-île

Collège : Joseph Suacot

CONSTAT DE RENTRÉE 2021

Les collèges :

78 collèges publics : 54 157 collégiens
(2 421 en SEGPA* et 997 en ULIS**)

8 collèges privés : 5 549 collégiens (+ 56
en SEGPA et 10 en ULIS)

Prévision collèges publics

2022-2023 :

50 495 collégiens hors SEGPA et ULIS

* Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

** Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



Le patrimoine les collèges publics

TYPOLOGIE :
salles
d'enseignement
général et spécialisé,
bureaux, EPS,
restauration scolaire,
logements.

78 COLLÈGES EN 2022 :

- ◆ 25 SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
- ◆ 79 ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires)
- ◆ 2 ateliers relais et 9 classes relais
- ◆ 366 logements de fonction
- ◆ 1 875 000 m² de surface de terrain
- ◆ 623 807 m² de surface de plancher
- ◆ **Surface bâti scolaire** [plancher] :
32 collèges neufs livrés dont 6 reconstruits,
8 SEGPA neuves réalisées, 230 modules
- ◆ UEE : 9 unités externalisées d'enseignement sur les collèges (un 10^e en cours de préparation).

Depuis la loi du 11 février 2005, tout enfant présentant un handicap ou une maladie peut être inscrit, dès la maternelle, dans l'école la plus proche de son domicile. Il doit être scolarisé dans une classe normale, accueilli

dans les mêmes conditions que les autres élèves, sous réserve des aménagements nécessaires à son état de santé ou à sa déficience. La scolarisation individuelle n'étant pas toujours dans l'intérêt de l'enfant, la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) oriente l'élève, en fonction de ses besoins, via le Projet Personnalisé de Scolarisation, avec l'accord des parents.

Pour permettre la scolarisation en inclusion, l'adolescent peut être accueilli en Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) dans un établissement scolaire. L'objectif est de favoriser l'intégration et la participation à la citoyenneté du jeune en situation de handicap. Ainsi, il reçoit son enseignement et les prestations éducatives, pédagogiques et thérapeutiques inscrites dans son projet d'accompagnement individualisé et de scolarisation.

Les collèges

construction et entretien

DOTATIONS MAINTENANCE DES COLLÈGES SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

2017	2018	2019	2020
3,9 M€	9,585 M€	7,5 M€	8,57 M€

MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

Le budget alloué aux marchés à bons de commande était de 5 M€ dont 1,89 M€ déjà engagé : collège Jean Lafosse : sécurisation entrée et réfection plateau sportif • collège La Marine : toiture des bâtiments et réfection plateau sportif • collège Jules Solesse : toiture des bâtiments • collège Paul Hermann : ravalement bâtiment • collège Bernica : ravalement et remplacement menuiseries • collège Pointe des Châteaux : remplacement tôles • collège Plateau Goyaves : aménagement entrée - sécurisation entrée • collège Albert Lougnon : aménagement d'une loge.

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATIONS

Le budget des opérations engagées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021 - 2027 est de 147 55 878 €.

Construction du collège Roquefeuil (Saint-Gilles) : 22,9 millions d'euros TTC, reconstruction du collèges Gaston Crochet (Plaines des Palmistes) : 20 635 379 € TTC.



Les collèges publics le budget

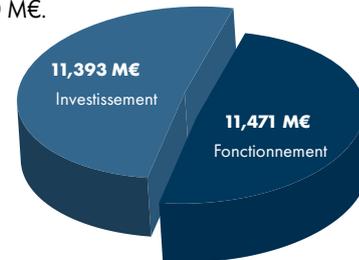
LE BUDGET ALLOUÉ AUX COLLÈGES EN 2022

Le Conseil départemental assure le fonctionnement et l'équipement des collèges au moyen de dotations financières.



LE BUDGET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION EN FAVEUR DES COLLÈGES ET DES COLLÉGIENS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE DÉPARTEMENTALE 2022

- ◆ Moyens nécessaires au fonctionnement des collèges : 15,416 M€ ;
- ◆ restauration scolaire : 1,773 M€ ;
- ◆ TICE : 8,892 M€ ;
- ◆ épanouissement des collégiens : 1,343 M€ ;
- ◆ schéma directeur : 0,160 M€.



Hors charges de personnels et bâtis.

Les collèges publics

les dotations financières

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Une dotation globalisée allouée annuellement à tous les collèges pour la constitution de leur budget.

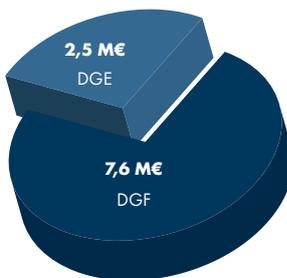
Elle comprend :

- ◆ une **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF),
- ◆ une **Dotation Globale d'Équipement** (DGE),

} **réparties sur la base de critères** tels que les effectifs, le bâti (surface/vétusté) et la superficie foncière. Ce calcul est ensuite **pondéré en fonction des réserves financières de chaque collège.**

Des dotations complémentaires sont allouées sur demande des EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) pour prendre en compte des situations particulières : transport EPS pour les collèges ne disposant pas d'équipement à proximité (hors natation et sections sportives), transport demi-pensionnaires si la SEGPA* est éloignée du collège, surconsommation d'eau liée à des fuites, équipements pour les SEGPA, ...

DOTATIONS GLOBALISÉES 2022



* Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Les collèges publics **Le numérique**

Depuis 1999, le Département a engagé une politique de développement des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sous forme d'acquisition et de renouvellement des matériels informatiques des collèges publics en priorisant les salles Informatiques et multimédia, les CDI et les salles de classes : ordinateurs, câblage, mise en réseau, tableaux blancs interactifs, périphériques divers.

78 collèges publics sont ainsi dotés de crédits nécessaires à leur bon fonctionnement, afin de garantir un accueil de qualité aux 55 000 collégiens. Cette politique départementale en faveur des collèges est déclinée autour des items suivants au sein de son SDENEM (Schéma Directeur des

Équipements Numériques pour l'Enseignement et leur Maintenance) :

LA CONNEXION INTERNET HAUT DÉBIT

Fourniture de connexions internet en fibre optique aux collèges et lien avec les ressources numériques hébergées au rectorat et au Département.

LE CÂBLAGE DES COLLÈGES

Chaque année le Département procède à une mise à niveau du câblage informatique, afin que les salles de cours puissent profiter des ressources numériques, mais également des applications livrées par le rectorat (cahier de texte numérique, gestion des absences des élèves, etc).

Les collèges publics **Le numérique [suite]**

LES DOTATIONS

Elles doivent permettre le renouvellement des postes informatiques obsolètes, l'acquisition d'équipements individuels mobiles, l'équipement en vidéoprojecteurs et le changement des pièces d'usure.

De plus, depuis 2015, la collectivité expérimente de nouvelles pratiques pédagogiques avec 53 collèges publics à travers les projets « Plan Numérique ». Ce sont aujourd'hui plus de 7 000 tablettes qui ont été déployées dans les établissements.

Le Département participe également au déploiement et au développement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) nommé MÉTICE. Un portail est mis à la disposition de la communauté éducative (parents, collégiens, professeurs ...) pour assurer la continuité numérique pédagogique.

Les collèges sont amenés à progresser vers le numérique. Ils sont accompagnés par le Département dans le cadre des priorités en faveur de la réussite éducative de nos collégiens.



Les personnels techniques **les ATTEE et les EMATT**



Les 1 227* personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE), agents départementaux, contribuent au bon fonctionnement des établissements.

Les Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT) du Département exercent leurs missions sur plusieurs collèges :

- ◆ L'EMATT du collège de Trois-Mares au Tampon, spécialisée en maintenance climatisation, froid et cuisine.
- ◆ L'EMATT du collège Paul Hermann, spécialisée en maintenance et entretien du bâtiment.
- ◆ L'EMATT du collège les Alizés à Saint-Denis, spécialisée dans les espaces verts.

* données au 31 mai 2021 hors suppléants et apprentis

Les personnels techniques les missions

LES MISSIONS DES ATTEE :

- ◆ Agent d'entretien polyvalent
- ◆ Agent d'accueil et d'entretien
- ◆ Agent spécialisé en maintenance
- ◆ Responsable d'équipe
- ◆ Agent d'entretien polyvalent en cuisine centrale
- ◆ Agent d'entretien et de restauration en cuisine centrale
- ◆ Chef de cuisine centrale
- ◆ Agent spécialisé en cuisine et restauration (cuisine centrale)
- ◆ Chef de cuisine autonome
- ◆ Agent spécialisé en restauration (cuisine autonome)
- ◆ Magasinier
- ◆ Responsable de satellite
- ◆ Agent d'entretien et de restauration

- ◆ Chauffeur
- ◆ Agent remplaçant polyvalent

LES EFFECTIFS

Moyens humains : 1 227 ATTEE mis à la disposition des collèges par le Conseil départemental.

Besoins quantifiés sur la base d'un référentiel.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU TRANSFERT À 2022

Postes	2006	2021	2022	Évolution
TOTAL	1 070	1 217	1 227	↗ 11,37 %

Les personnels techniques **la gestion du temps de travail des personnels ATTEE**

Les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement sont chargés d'effectuer les tâches nécessaires au bon fonctionnement des collèges, principalement dans les domaines de l'accueil, de l'entretien des locaux et des espaces verts, de l'hébergement et de restauration.

La gestion de ces personnels est donc partagée entre l'autorité fonctionnelle (chefs d'établissement) et l'autorité hiérarchique (Département). Compte tenu de la spécificité des établissements scolaires et de la nécessaire continuité de la mission de service public, les conditions d'exercice des personnels territoriaux des EPLE sont soumises aux règles liées au service à rendre aux usagers et aux familles. Ainsi, même si les horaires de travail sont annualisés, l'organisation du temps de travail journalier est soumise au calendrier scolaire et donc à des dispositions spécifiques.

Un règlement temps de travail, validé en 2021 par la collectivité, définit les modalités qui s'applique aux ATTEE.



Les collèges publics

la restauration scolaire

Depuis 2004, le Département a une compétence générale en matière de restauration scolaire. Il lui revient notamment :

- ◆ de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement ;
- ◆ d'équiper et d'organiser les services de restauration ;
- ◆ de veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA RESTAURATION

Depuis 1989, les collectivités départementale et régionale se

sont associées, afin, notamment, de mutualiser certains sites de production et restaurants scolaires.

La Région produit ainsi près de 12 000 repas/ jour pour 28 collèges et héberge les demi-pensionnaires de 2 collèges. Le Département produit, quant à lui, 2 000 repas/ jour pour 6 lycées alors que 3 collèges hébergent les demi-pensionnaires de 3 lycées.

Plus de 5 millions de repas sont servis chaque année à plus de 35 000 demi-pensionnaires, parmi les 55 000 collégiens

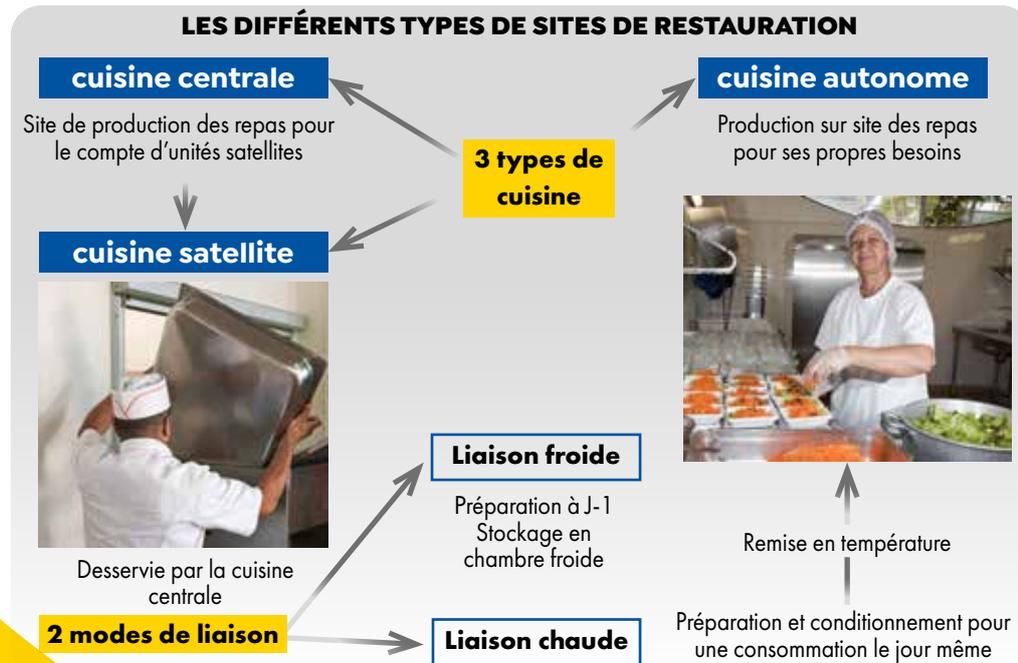
À ce jour, la restauration des 78 collèges s'organise de la manière suivante

Collèges approvisionnés par les cuisines centrales départementales, en liaison froide	33
Collèges approvisionnés par une cuisine centrale départementale, en liaison chaude	2
Collèges approvisionnés par les cuisines autonomes départementales	12
Collèges approvisionnés par les cuisines centrales régionales	28
Collèges approvisionnés par les cuisines centrales municipales	2
Collège sans restauration	1



Les collèges publics la restauration scolaire [suite]

La production de repas pour les **35 000 demi-pensionnaires** des collèges est assurée par les cuisines centrales du Département, celles de la Région au titre d'un partenariat, et nos cuisines autonomes.



Promouvoir et valoriser **la production locale** **dans la restauration scolaire**

Notre Collectivité s'est engagée dans **une démarche de promotion et de valorisation des produits locaux dans nos restaurants scolaires.**

OBJECTIFS :

- ◆ **Améliorer la qualité des repas de nos collégiens** par la consommation de produits frais,
- ◆ **Promouvoir la consommation des produits locaux.**

RÉSULTATS (DONNÉES 2021) :

◆ **Impact en volume**

En 2021, plus de 63 % des volumes de denrées servis aux collégiens provenaient de la production locale, soit +15 points par rapport à 2018.

◆ **Impact financier**

Les dépenses globales liées à la confection des menus avec des produits locaux représentent un volume de près

de 60 %. La part des produits locaux, a considérablement augmenté en 2021, notamment grâce à :

- ◆ l'accompagnement des établissements scolaires dans leur politique d'achat de denrées alimentaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire (baisse de 25 % sur 2020) et dans l'élaboration de leurs menus ;
- ◆ des actions partenariales avec les filières de production locale.

Stratégie du Schéma Général de la Restauration Scolaire (SGRS)

Valoriser les produits locaux et augmenter leur consommation au sein des restaurants scolaires. Les enjeux de la restauration scolaire sont multiples (sanitaire, environnemental, économique, territorial, culturel, pédagogique). La restauration scolaire doit par exemple répondre au défi de santé publique dans un département particulièrement touché par le surpoids des adolescents et le diabète des adultes.

La restauration scolaire **les actions innovantes** **en faveur des produits locaux**

- ◆ La « Convention Volay Péri » permet d'augmenter la part de volailles locales fraîches utilisées par les professionnels en restauration scolaire. En 2020, 5 nouveaux établissements se sont engagés dans la Convention Volay Péri (28 au total).
- ◆ Un « Guide de bonnes pratiques en restauration scolaire » : une planche de menus type qui permet d'augmenter le taux de produits locaux, de produits durables et de qualité, dont des produits BIO, conformément à la Loi EGalim (Etats Généraux

de l'Alimentation), tout en respectant les exigences réglementaires en matière de qualité nutritionnelle dans la restauration collective.

- ◆ Un partenariat fort avec les interprofessions permettant des rencontres régulières entre les chefs de cuisine et les producteurs locaux.
- ◆ Le concours NO GASPI (lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires).



AMBITION DÉPARTEMENTALE ET MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'effort qui est fait pour intégrer les produits locaux aux menus des restaurants scolaires nécessite certains préalables :

- ◆ Des effectifs stables et formés en cuisine
- ◆ Des cuisines aux normes,
- ◆ Du matériel adapté en nombre et en qualité

La sectorisation des collèges

LES CHIFFRES CLÉS

78 collèges = une capacité théorique maximale d'accueil estimée à 66 408 élèves.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

- ◆ 26 collèges > 900 élèves
- ◆ 15 collèges = 900 élèves
- ◆ 32 collèges < 900 élèves
- ◆ 2 collèges < 500 élèves
- ◆ 3 collèges = 500 élèves

Depuis la loi du 13 août 2004, le Conseil départemental arrête, après avis du Conseil de l'Éducation Nationale (C.E.N), en tenant compte de critères d'équilibre démographique,

économique et social, le secteur de recrutement des collèges publics. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et correspond à la **sectorisation**.

Il s'agit de l'affectation d'un élève dans un collège en fonction de son adresse de résidence. De cette manière, le Département garantit un confort pédagogique ou géographique aux élèves. **Les affectations et les dérogations sont décidées par le Recteur.**



La sectorisation des collèges [suite]

LA RÉVISION DE LA CARTE SCOLAIRE

Objectif

L'objectif général de la sectorisation est de garantir un confort pédagogique ou géographique aux élèves par la bonne adéquation entre la capacité d'accueil des établissements et leur secteur de recrutement, en prenant en compte notamment les évolutions démographiques, les transports en commun, l'urbanisation et les enjeux de scolarisation de l'ensemble des publics.



Méthodologie

La révision de la sectorisation intervient :

- ◆ sur la base d'un constat d'évolutions d'ordre démographique, et de l'aménagement du territoire qui peuvent impacter la capacité d'accueil des collèges et leur équilibre ;
- ◆ automatiquement lors de la construction d'un collège neuf.

Elle s'effectue en partenariat avec l'ensemble des acteurs, à l'initiative du Département ou sur proposition des Chefs d'établissement en y associant :

- ◆ les représentants des associations de parents d'élèves,
- ◆ le Rectorat (SAIO et Chefs d'établissement),
- ◆ les communes,
- ◆ les EPCI responsables de l'organisation des transports scolaires.

Collégiens en mobilité filières spécialisées

OBJECTIF

Permettre aux collégiens, désirant s'inscrire dans des **filières spécialisées non existantes à La Réunion**, de bénéficier d'un dispositif spécial afin de poursuivre leurs études secondaires et leur parcours sportif.

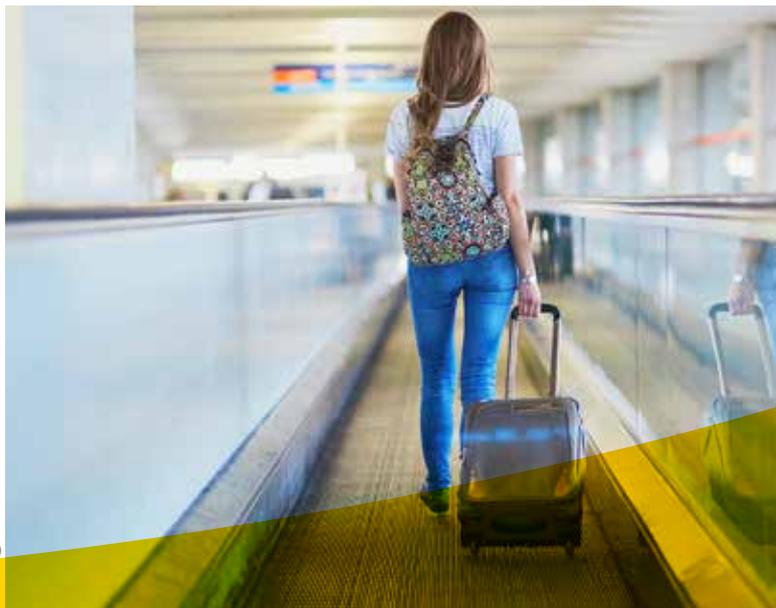
PUBLIC CONCERNÉ

Collégiens boursiers s'inscrivant dans des filières spécialisées en Métropole ou dans l'Union Européenne.

Échelon	Montant maximum / an (€)	
	Bourse	Allocation de scolarité
1	1 550	2 000
2	1 700	3 000
3	1 850	4 000
4	2 000	5 000
5	2 150	6 000

MODALITÉS D'INTERVENTION

Ces collégiens, boursiers départementaux en mobilité, peuvent prétendre aux aides visées dans le règlement départemental aux étudiants.



Les actions volontaristes

le développement et la promotion du sport à travers l'U.N.S.S.

En complément de ses compétences obligatoires, le Département mène une politique volontariste afin de favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de sa jeunesse.

OBJECTIFS

- ◆ Développer la pratique sportive,
- ◆ Offrir un véritable lien avec le socle commun et les activités sportives.



PUBLIC CONCERNÉ

Les bénéficiaires sont les 83 associations sportives des collèges publics et privés et le Comité régional de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Une aide forfaitaire de 800 € est attribuée à l'ensemble des associations sportives, avec une majoration de 400 € pour les associations situées dans des zones excentrées. Cette aide est versée pour permettre le transport des collégiens vers les lieux où sont exercées les activités sportives.

BUDGET 2022 : 74 800 €

Les actions volontaristes

Le Passeport Éducatif du Collégien [PEC]

La population scolarisée dans les collèges représente près de 7 % de celle de toute l'île.

L'engagement du Département a pour objectif d'apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives.

Ainsi, la collectivité déploie un panel d'actions à l'attention des collégiens, pour assurer à chacun, quel que soit son lieu de résidence, les meilleures chances de réussite scolaire et concourir à son bien être.

Le Passeport Éducatif du Collégien est une subvention allouée à l'ensemble des collèges de La Réunion et destinée à financer les activités facultatives et périscolaires menées au sein des établissements.



Les actions volontaristes **le Passeport Éducatif du Collégien [PEC]** **[suite]**

Concrètement, il comporte 5 programmes : parcours culturel et artistique, parcours scientifique et environnemental, ateliers individualisés, classes de découverte, voyages linguistiques. Chacun d'entre eux est soumis à un barème financier préétabli.

Sur cette base, une commission est chargée du recensement des projets annuels communiqués par les établissements ainsi que de l'analyse des reliquats du PEC de l'année n-1. Les montants sont dévolus aux établissements dans la limite des crédits disponibles et d'un plafond de 11 500 € annuel.

1 - VOYAGE LINGUISTIQUE

Découvrir un autre pays pour des élèves de même niveau. Effectif compris entre 16 et 30 enfants, prioritairement ceux qui n'ont jamais voyagé et issus de familles défavorisées. Un seul voyage par établissement, soumis à un régime forfaitaire, sera pris en compte pour l'attribution de la subvention.



Les actions volontaristes

le Passeport Éducatif du Collégien [PEC]

[suite]

2 - CLASSES DE DÉCOUVERTE

Favoriser, sur le temps scolaire, les séjours en immersion des élèves, dans l'environnement naturel immédiat sur la base d'un projet pédagogique et dans une structure pouvant faire l'objet d'un financement.

3 - PARCOURS CULTUREL ET ARTISTIQUE

Développer chez l'élève l'envie de franchir les portes des différents équipements, participer aux manifestations nationales et locales en les incitant à réaliser des actions telles que : collège au cinéma, visite de musées, participation à un festival ...

4 - PARCOURS SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Promouvoir les synergies entre éducation, culture et environnement en invitant les collégiens à réaliser des actions

pédagogiques comportant des sorties sur les Espaces Naturels Sensibles qui présentent un fort intérêt biologique et paysager.

5 - ATELIERS INDIVIDUALISÉS

Mettre en œuvre un espace d'initiative et de créativité visant à l'épanouissement et à la formation du citoyen d'aujourd'hui et de demain.

- ◆ Citoyenneté (hors actions faisant intervenir les associations financées par la Direction Enfance Famille* du Département)
- ◆ Prévention, Santé et Nutrition
- ◆ Enfance et Famille (hors actions faisant intervenir les associations financées par la DEF* du Département)
- ◆ Égalité des sexes

TOTAL PEC 2022 : 715 050 €



Les actions volontaristes **la lutte contre** **le gaspillage alimentaire**

La Collectivité départementale poursuit son action de sensibilisation au sein des établissements scolaires pour y réduire le gaspillage alimentaire.

L'enjeu est réel car, avec près de 5 millions de repas servis chaque année par les cuisines départementales des collèges, les volumes de denrées alimentaires gaspillées au niveau des établissements sont importants.

Dans ce contexte, depuis 2016, la collectivité a mis en place le concours « No GASPI », un concours de lutte et de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire au sein des collèges. L'objectif est d'appeler les 35 000 collégiens demi-pensionnaires, les équipes de restauration ainsi que l'ensemble de la communauté

scolaire à agir et à se mobiliser sur la question de l'alimentation et du gaspillage.

Tout au long de l'année scolaire, les 15 collèges participants doivent organiser des pesées de leurs déchets, étudier leur diminution par la mise en place d'actions concrètes au sein des leurs établissements mais aussi participer à des ateliers d'éducation à la nutrition pour parvenir à proposer eux-mêmes un menu « idéal ».

Ce concours a également pour objectif d'apprendre aux collégiens réunionnais à bien manger, leur donner des repères nutritionnels et valoriser le travail réalisé dans les établissements.

BUDGET 2022 : 36 750 €

Les actions volontaristes

le CDS2E

Le Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie, « CDS2E » organisé en partenariat avec EDF, a pour but de mobiliser les collèges sur la question des économies d'énergie à travers une démarche dont l'ambition est d'atteindre les objectifs nationaux de la transition énergétique. C'est un thème qui est abordé de différentes manières par le Département et par les collèges. Il s'agit, sur la base d'une libre adhésion, de valoriser le travail qui est mené au quotidien par les équipes éducatives et techniques.

L'adhésion à ce challenge implique :

- ◆ la composition d'une équipe. Elle devra être constituée de collégiens (au minimum 5 élèves, tous niveaux confondus et avec la participation du conseiller départemental jeune), de 2 agents ATTEE, d'enseignants et personnels administratifs,

- ◆ la participation à une campagne de suivi de consommation,
- ◆ la mise en place d'un programme éducatif avec accueil d'un stand interactif itinérant dans le collège, porté par l'association Sciences Réunion.

BUDGET 2022 : 25 500 €



Les actions volontaristes

l'offre culturelle

et environnementale



L'OFFRE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT

Notre Direction de la Culture et du Sport a pour mission de promouvoir et valoriser le patrimoine culturel du Département et gère 9 équipements culturels : Muséum d'histoire naturelle, Musée Léon Dierx, Musée historique de Villèle, Artothèque, Archives départementales, Bibliothèque départementale, Musée du Sel, Lazaret de la Grande-Chaloupe, Iconoθήque historique de l'océan Indien

Toute l'année ces équipements culturels sont ouverts gratuitement aux scolaires. Pour les visiter, tous les établissements peuvent bénéficier, une fois par an, d'une aide au transport.

Les actions volontaristes **l'offre culturelle et environnementale** **[suite]**

COLLÈGES EN MUSIQUE

Chaque année, à l'occasion de la Fête de la Musique, il est proposé aux collégiens de participer aux opérations « collèges en musique » et « concours de slam et de danses urbaines ».

Chaque établissement peut organiser une rencontre avec un artiste issu du quartier du collège, afin qu'il ait un échange concret et direct avec les jeunes sur son parcours, sa passion, son travail... suivi d'un échange musical à des fins de valorisation des productions.

Le Département prend en charge le cachet de l'artiste.

L'OFFRE ENVIRONNEMENTALE DU DÉPARTEMENT

Notre Direction du Tourisme et des Espaces Naturels élabore et met en œuvre une politique ambitieuse pour préserver et valoriser les espaces naturels sensibles et la biodiversité. Cette politique porte sur près de 100 000 ha de milieux naturels, soit la quasi-totalité des espaces naturels de l'île. La sensibilisation de tous les publics est un axe majeur de cette politique, chaque Réunionnais étant invité à contribuer activement à la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Les actions volontaristes l'offre culturelle et environnementale [suite]

COLLÈGES DE LA BIODIVERSITÉ

Il est proposé à chaque collégien des établissements publics et privés d'être acteur de la préservation de la biodiversité. Pour ce faire, le Département encourage et soutient les projets pédagogiques construits autour de cette thématique :

- ◆ Mise à disposition des compétences déployées au sein du réseau de partenaires du Département

(gestionnaires d'espaces naturels, Conservatoire botanique, Parc national, Réserve marine...)

- ◆ Prise en charge du transport pour découvrir un espace naturel remarquable
- ◆ Accompagnement technique et dotation financière pour la constitution d'un arboretum d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du volet Bwa de Kartié du Plan « Un Million d'arbres pour La Réunion » porté par le Département
- ◆ Accompagnement technique et dotation financière pour l'installation d'un rucher pédagogique

Informations sur la Dotation Biodiversité :

<https://www.departement974.fr/dotationbiodiversite>





Les actions volontaristes



CADRE D'INTERVENTION

C'est une instance démocratique créée en 1989, permettant aux collégiens de faire l'expérience d'une vraie mandature en tant que jeunes élus. Ce travail doit conduire les jeunes adolescents à découvrir et rencontrer d'autres institutions et à mener des projets au titre de la citoyenneté.

Émilie Dequelson,
Présidente du CDJ
2021-2022.



OBJECTIFS

- ◆ Encourager la prise de responsabilité et de parole en public
- ◆ Devenir un citoyen responsable de son avenir
- ◆ Participer, contribuer à la vie de la cité et de son collège

PUBLIC CONCERNÉ

- ◆ Élèves de 5^e, de 4^e et de 3^e, délégués de classe ou volontaires, élus en qualité de Conseillers Départementaux Jeunes
- ◆ 79 titulaires (3^e) et 188 suppléants (4^e et 3^e) représentant leur collège, élus selon l'adhésion de leur établissement scolaire
- ◆ 1 suppléant de 5^e pour un mandat de 3 ans
- ◆ 83 collèges adhérent et participant au CDJ

Les actions volontaristes le Conseil Départemental des Jeunes

[suite]

Budget CDJ 2022 : 64 000 €

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les Conseillers Départementaux Jeunes reçoivent une formation en communication afin de leur permettre de s'affirmer dans leurs futures activités et de s'approprier le fonctionnement de l'institution. Le choix des projets effectué en Commission est finalisé lors d'un séminaire regroupant toute les Commissions.

ACTIONS MENÉES

Le Conseil Départemental des Jeunes mène des actions avec de nombreux partenaires comme la DEAL, l'Education Nationale, la Police Nationale ou encore des associations. L'objectif est de travailler sur des thématiques qui concernent nos jeunes élus pour qu'ils en soient les ambassadeurs auprès des autres

collégiens. En 2021, le CDJ a été sollicité par l'aéroport Roland Garros et diverses associations, afin de recueillir l'avis des jeunes élus sur la vie quotidienne des Réunionnais.

« CONCOURS DE SLAM ET DE DANSES URBAINES »

Il s'agit de donner au slam et aux danses urbaines toute leur place dans les collèges et de favoriser une ouverture culturelle par une sensibilisation et une pratique de danses actuelles, urbaines. Après une année de travail avec leurs enseignants, les collégiens sont invités chaque année au mois de juin, à se produire sur la scène du théâtre de Champ-Fleuri. Du fait de la crise sanitaire, le concours n'a pas pu se tenir en 2020-2021. Il devrait être reconduit pour l'année scolaire 2022-2023.



Les actions volontaristes

le Conseil Départemental des Jeunes

[suite]

DANS LE COLLÈGE

Élection de 3 représentants : élèves de
5^e, 4^e et 3^e
Délégué de classe ou volontaire



AU DÉPARTEMENT

Élection du Président et de 2 Vice-présidents
par les Conseillers Départementaux Jeunes



Répartition des Conseillers Généraux Jeunes par commissions et secteurs géographiques

ÉLABORATION DES PROJETS :

Réunions dans les commissions : Nord, Est, Sud et Ouest
Actions tout au long de l'année

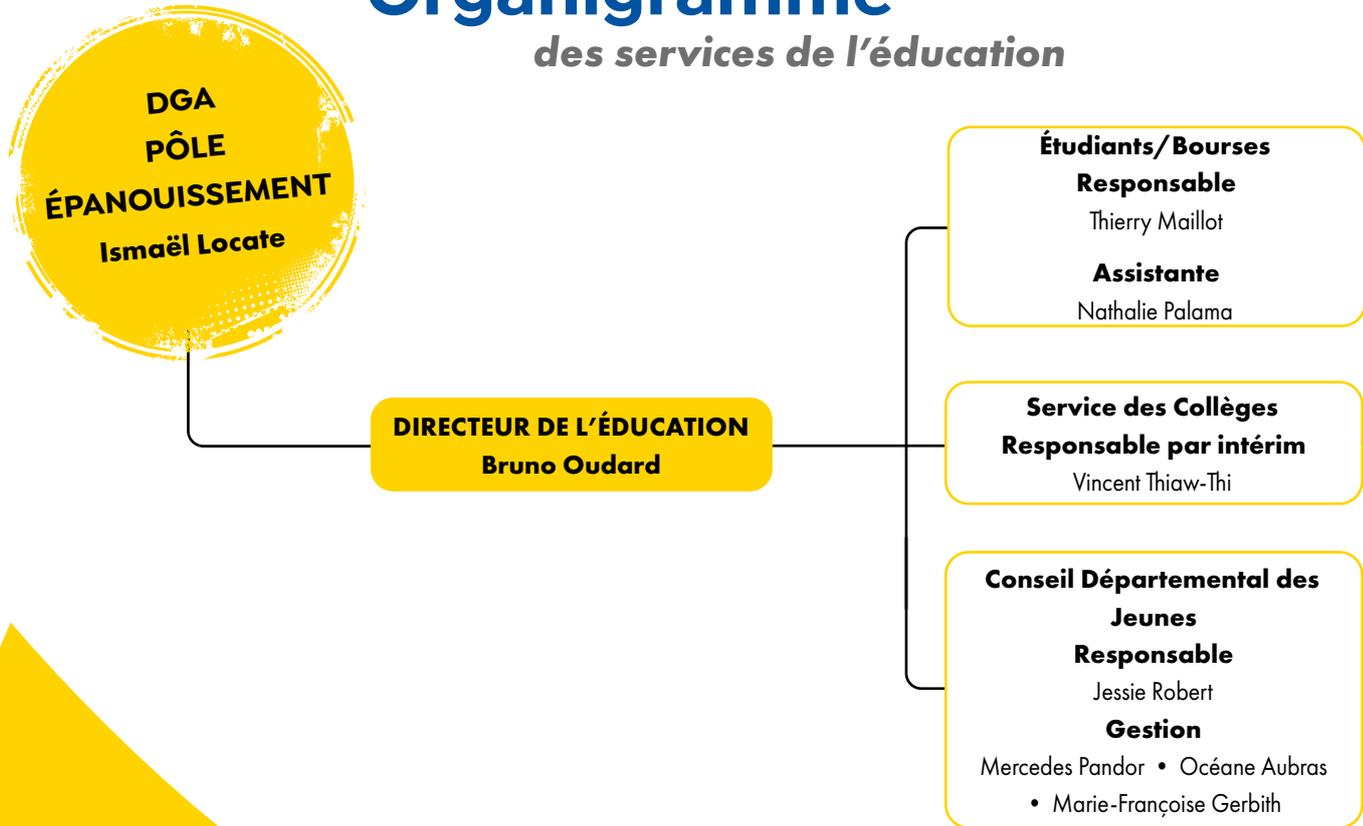
2 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES :

Novembre : élection du (de la) Président(e) et de 2 Vice-présidents (es)
Début juillet : bilan des actions réalisées



Organigramme

des services de l'éducation



Cellule ACTE 1

**Gestion et contrôle des actes
et dotations financières**

Responsable : Hanta de Pindray D'Ambelle

Assistante : Arletti Clain

Gestion administrative et financière :

Mireille Lebeau

Illias Desai

Cellule ACTE 2

Cellule Ressources et restauration

Responsable

Assistante administrative (ATTEE, finances et comptabilité) : Carine Nifaut

Gestion sectorisation et prévision des effectifs : Stéphane Lim Su Kwai

Cheffe de projet restauration scolaire : Zeenat Isse

Cheffe de projet restauration scolaire : Nathalie Frizot

Chargé de projet technique - mission de restauration scolaire : Éric Orange

Référent de proximité : Étienne Grondin

Mission actions

facultatives

Responsable

Charles Alastor

Gestion UNSS et PEC

Julie Li Ah Chong

Assistante : Arletti Clain

Mission TICE

Responsable

Vincent Thiaw-Thi

Technicien TICE

Johan Neyret

1 217 ATTEE

mis à disposition
des collèges

L'organisation des services

contacts



◆ SERVICE DES COLLÈGES

Tél. 0262 90 37 02

Email : deduc.colleges@cg974.fr

◆ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Tél. 0262 90 37 17

Email : secretariat.cdj@cg974.fr

◆ SERVICE DES BOURSES

Tél. 0262 90 32 32

Email : deduc-bourses@cg974.fr

◆ N° VERT INFO ÉTUDIANTS

▶ N° Vert 0 800 800 596

◆ SITE INTERNET de télé-inscriptions des demandes d'aides départementales :

www.departement974.fr

RUBRIQUE : Net Bourses Étudiants

Email : departement974@net-bourses.re



NFORMATiONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Hôtel du Département • 2, rue de la Source • 97488 Saint-Denis Cedex
Tél. 02 62 90 30 30 • Fax 02 62 90 39 99 • www.departement974.fr